

PUBLIÉ LE 15/09/2022

Interruption volontaire de grossesse (IVG) médicamenteuse : pourquoi la consultation médicale de contrôle est indispensable et obligatoire ?

BON USAGE - RECOMMANDATIONS

La procédure d'IVG médicamenteuse prévoit une consultation médicale de contrôle systématique.

Dans certains cas, cette visite de contrôle n'est pas réalisée. Nous rappelons qu'elle est obligatoire et indispensable pour confirmer l'efficacité de l'IVG et vérifier l'absence de complications pour la femme.

Un document reprenant les informations majeures sur l'IVG médicamenteuse (étapes et conseils, médicaments utilisés, risques liés à la méthode, etc.) est disponible.

L'IVG médicamenteuse se déroule en quatre étapes successives **qui doivent toutes être respectées** :

1. Consultation d'information sur l'IVG : celle-ci permet de confirmer et de dater la grossesse, mais aussi d'échanger sur le souhait de la femme d'interrompre sa grossesse ;
2. Signature d'un formulaire de consentement par la femme et obtention des deux médicaments nécessaires à l'IVG : mifépristone (Mifégyne) et misoprostol (Gymiso ou MisoOne). Prise du premier médicament : mifépristone (Mifégyne) par voie orale ;
3. 36 à 48 h après, prise du deuxième médicament : misoprostol (Gymiso ou MisoOne) par voie orale ;
4. **Consultation de contrôle obligatoire entre le 14e et le 21e jour** après la prise du premier médicament (mifépristone) : le professionnel de santé réalise alors un examen clinique, complété par un dosage sanguin des hormones hCG et/ou une échographie de contrôle. Ces vérifications sont absolument essentielles pour s'assurer que la grossesse est bien arrêtée et qu'il n'y a pas de complications.
Le risque d'échec de cette IVG médicamenteuse existe (5% des cas). Ce risque augmente quand le protocole n'est pas respecté (non-respect des doses ou du délai d'administration des médicaments) ou lorsque l'IVG est réalisée à un stade avancé de la grossesse. La visite médicale de contrôle est d'autant plus essentielle que le délai de réalisation d'une IVG médicamenteuse en ville a été allongé à 9 semaines d'aménorrhées (7 semaines de grossesse).

À retenir

Les saignements qui apparaissent après la prise des comprimés ne témoignent pas systématiquement de l'expulsion totale de l'embryon ; ils ne doivent donc pas être perçus comme une preuve absolue de réussite de la procédure d'interruption de grossesse.

La consultation médicale de contrôle est le seul moyen de confirmer l'efficacité de l'IVG.

Information pour les femmes

En cas d'échec de la procédure d'IVG médicamenteuse et de poursuite de votre grossesse :

- si vous désirez toujours interrompre votre grossesse, votre médecin ou votre sage-femme vous orientera vers une nouvelle procédure d'interruption de grossesse ;
- si vous choisissez de poursuivre votre grossesse jusqu'à son terme, un suivi particulier du futur enfant devra être effectué. En effet, les médicaments utilisés dans l'IVG médicamenteuse sont tératogènes c'est-à-dire qu'ils peuvent provoquer des malformations graves chez les enfants exposés pendant la grossesse (au niveau des membres, de la face, du cerveau). Une surveillance prénatale attentive et des échographies répétées doivent être effectuées dans un centre spécialisé.

Information pour les professionnels de santé

Si l'IVG médicamenteuse a échoué, il est essentiel que vous échangiez avec la patiente sur les possibilités qui lui sont offertes et les risques éventuels associés :

- si elle confirme son souhait d'interrompre sa grossesse, une nouvelle procédure d'IVG pourra lui être proposée lors de la visite de contrôle ;
- si elle décide de poursuivre sa grossesse, informez-la du risque tératogène des médicaments utilisés. En effet, l'exposition prénatale au misoprostol ou à la mifépristone a été associée à une augmentation du risque malformatif multipliée par trois par rapport aux enfants dont les mères n'ont pas été exposées à l'une de ces molécules pendant la grossesse. Ces malformations graves peuvent notamment toucher les membres, la face, le cerveau. Précisez-lui également les précautions particulières qui devront être mises en œuvre au cours du suivi prénatal : ce suivi sera renforcé, avec réalisation d'échographies prénatales répétées en centre spécialisé qui porteront une attention particulière aux membres et à la tête.

Notices et résumé des caractéristiques du produit des médicaments utilisés dans l'IVG médicamenteuse :

- Gymiso 200 µg, comprimé
- Mifegyne 200 mg, comprimé
- Mifegyne 600mg , comprimé
- MisoOne 400 µg, comprimé

En lien avec cette information



PUBLIÉ LE 22/02/2022 - MIS À JOUR LE 03/03/2022

IVG médicamenteuses : maintien de la possibilité de les réaliser jusqu'à la 7e semaine de grossesse en dehors d'un établissement de santé

INNOVATION
ACCÈS COMPASSIONNEL